Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 18 juillet 2006, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème du «Centre de traduction des organes de l'Union européenne», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS *232.23*):

a. le nom

en allemand:	Übersetzungszentrums für die Einrichtungen der Europäischen Union
en français:	Centre de traduction des organes de l'Union européenne
en italien:	Centro di traduzione degli organismi dell'Unione europea
en anglais:	Translation Centre for the bodies of the European Union

b. le sigle (abréviation)

CdT

c. l'emblème

18 juillet 2006 Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle